

SYNTHESE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2019

Adhésion au groupement de commandes initié par les Syndicats d'Energies d'Eure et Loire, de l'Indre et de l'Indre et Loire pour l'achat d'électricité :

La commune adhère déjà à ce groupement de commandes pour la fourniture d'électricité à la salle socio-culturelle en raison de la puissance souscrite de 36 KvA qui doit faire l'objet d'une mise en concurrence.

Le marché en cours se termine le 31 décembre 2019 et un nouvel appel d'offres doit être lancé.

Le conseil municipal décide de poursuivre ce partenariat.

Compétence eau potable et assainissement des eaux usées :

En possession de tous les éléments, il est décidé de s'opposer au transfert automatique des compétences susvisées à la Communauté de Communes La Châtre/Ste Sévère au 1^{er} janvier 2020.

Règlement Général européen des Protection des Données (RGPD) à caractère personnel :

Le 25 mai 2018 est entrée en vigueur une loi sur la protection des données personnelles qui encadre le traitement ainsi que la circulation des données des personnes physiques. Cette loi s'impose à l'État, à toutes les entreprises, aux collectivités et aux associations.

La Communauté de Communes La Châtre/Ste Sévère adhère pour cette prestation au Groupement d'Intérêt Public RECIA situé à Olivet (45). Ceci permet aux communes membres de la CDC qui le souhaitent d'y adhérer et de bénéficier d'un prix réduit.

Le conseil municipal décide donc d'adhérer au GIP RECIA et désigne un représentant titulaire (Mme Labesse) et un suppléant (M. Lebeau) pour siéger à l'assemblée générale du dit groupement.

Pont des Presles :

Une nouvelle réunion a eu lieu avec les élus de Pouligny-st-Martin.

Face aux estimations réalisées par l'Agence Technique Départementale et 2 entreprises (SEGEC et ATRS), supérieures à 25 000 € H.T., il est nécessaire de procéder à une consultation conjointe par voie dématérialisée.

Afin d'établir le dossier correspondant, un devis va être sollicité auprès du bureau d'études DB de St Maur.

Adressage :

Après étude des devis, SES (37) 5 825,00 € TTC et la Signalétique Vendômoise (41) 7 178,40 € TTC, il est décidé de retenir la Société SES la moins disante pour la fourniture des panneaux directionnels.

Pour les numéros d'habitation, le conseil décide de retenir la fonderie Gargam (49) afin de donner à chaque administré un numéro identique à celui fourni aux habitants du bourg, pour un montant de 2 770,51 € TTC.

Une mise au point reste à faire avec les services du Conseil Départemental pour l'implantation de certains panneaux en bordure des routes dont il assure la gestion.

Les commandes pourront ensuite être passées, la mise en ligne sur le guichet adresses suivra et la pose qui ne devrait pas intervenir avant le mois de mai sera réalisée par nos agents, par secteur vu l'importance du travail à réaliser.

Questions diverses :

Redevance d'occupation du domaine public :

Le conseil décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum pour les ouvrages et réseaux publics de distribution d'électricité et que ceux ci soient revalorisés chaque année.

Site internet :

Consultation en hausse

Pages les plus visitées : agenda, compte-rendu des conseils municipaux, infos pratiques

Panel des visiteurs : majorité région parisienne - 17 % de chassignollais

Logement vacant « îlot de l'église » :

Avant une nouvelle location, des travaux de réfection et la pose de nouveaux radiateurs sont en cours par les agents du service technique.